

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°02/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **06 février**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

Absents : M. Axel **SIMIAN**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

**Objet : MAISON DE SANTE – CESSION DE LOCAUX A LA FONDATION
GEORGES BOISSEL.**

Exposé du Maire

Par délibération n° 85/2017 du 7 décembre 2017, la Commune a acquis les locaux de la SCI BOGAMOU situés au 1^{er} étage de la Maison de Santé, 19 rue Centrale.

Ces locaux ont ensuite été rénovés par les Services Techniques en vue de leur occupation par plusieurs docteurs. Actuellement inoccupés, ces locaux sont mitoyens du Centre Médico-Psychologique géré par la Fondation Georges Boissel de Bourgoin-Jallieu.

Nous avons été contactés par cette dernière qui souhaite acquérir nos locaux de façon à pouvoir agrandir ceux du Centre Médico-Psychologique.

Une estimation réalisée par le Pôle d'Evaluation Domaniale de l'Isère a fixé à 167.000 € la valeur de nos locaux, composés de deux cabinets médicaux, d'un bureau d'accueil, d'une salle d'attente avec sanitaires et d'un couloir, soit une surface utile de 83,57 m² au total.

Ce coût d'acquisition a été accepté par le Conseil d'Administration de la Fondation Georges Boissel, en date du 17 janvier 2025.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de céder à la Fondation Georges Boissel de Bourgoin-Jallieu, les locaux communaux situés au 1^{er} étage de la Maison de Santé et mitoyens de ceux du Centre Médico-Psychologique.

☞ Fixe le prix de cession à 167.000 €.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles à la réalisation de cette cession.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 1 abstention (Mme Monique RAVOUNA)

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 10 février 2025

Le Maire,

